

Loi n° 62.123 portant ratification de l'ordonnance du 22 janvier 1962 qui a modifié la loi des finances pour l'exercice 1962.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

ARTICLE PREMIER. — Est approuvée l'ordonnance n° 62.048 du 22 janvier 1962, qui a modifié la loi des finances pour l'exercice 1962.

ART. 2. — La présente loi sera exécutée comme loi de

1 Ft.
N° 1
ouakchott, le 18 juin 1962.

Le Président de la République :

Moktar Ould DADDAH.